

International Coffee Organization

Organización Internacional del Café Organização Internacional do Café Organisation Internationale du Café nization 25 septembre 2006 Original : anglais

PSCB

No. 93/06

F

Comité consultatif du secteur privé 27 septembre 2006 Londres, Angleterre L'avenir de l'Organisation internationale du Café et de l'Accord international sur le Café

Contexte

Le Comité consultatif du secteur privé a examiné la question de l'avenir de l'Accord de 2001 sur le Café lors d'une réunion extraordinaire qui s'est tenue le 24 septembre 2006. Le document ci-après résume ses conclusions et ses recommandations.

Mesure à prendre

Le Conseil est prié de <u>noter</u> le présent rapport.

L'avenir de l'Organisation internationale du Café et de l'Accord international sur le Café Comité consultatif du secteur privé

Contexte

En tant qu'organisation intergouvernementale à participation officielle du secteur privé, l'Organisation internationale du Café (OIC) peut être utile aux gouvernements et aux nombreux secteurs de l'économie du café. Le succès de l'OIC est indissociable de la mise en place d'une organisation dynamique et d'actualité qui répond aux besoins futurs de ses Membres et du secteur mondial du café.

L'OIC existe depuis plus de 40 ans. Bien qu'elle ait rendu des services à ses Membres et au secteur mondial pendant cette période, l'expiration de l'Accord international de 2001 sur le Café lui donne la possibilité de se renouveler pour servir effectivement, efficacement et plus utilement que jamais ses parties prenantes. La possibilité existe de créer une organisation modèle en rompant avec le passé et en mettant en place une organisation moderne et actuelle que les autres organisations de produits de base chercheront à imiter.

Le secteur ayant changé de façon significative au cours des quarante dernières années, l'OIC doit faire de même pour s'assurer qu'elle garde son actualité, son attrait et son utilité pour les Membres. L'utilité de l'Organisation repose sur une base solide, modernisée et applicable : l'Accord international sur le Café. Plus important, l'Accord international sur le Café doit être une charte structurelle précise qui définit et articule clairement les priorités, reconnaît la capacité de l'organisation et vise l'excellence dans certains domaines importants plutôt que de se disperser au bénéfice de tous. En outre, l'Accord international sur le Café doit faire de l'OIC l'organe de référence pour les questions qui concernent, directement ou indirectement, l'économie internationale du café. L'Accord doit promouvoir des relations de travail mutuellement bénéfiques avec des organisations analogues comme la FAO, la CNUCED, l'OMC, la Banque mondiale et autres.

La mission de l'OIC

Aucune organisation n'est efficace sans une mission clairement définie. Une déclaration de mission concise et bien ciblée est essentielle pour l'efficacité de la prise de décision et de la structure. Une déclaration de mission claire donnera une direction interne et facilitera l'orientation de l'Organisation vers le développement et le déploiement de ses ressources.

Il est suggéré que l'OIC adopte la déclaration de mission suivante :

Renforcer le secteur mondial du café dans le cadre d'une économie de marché, y compris le développement continu du marché de façon à améliorer le bien-être du producteur et à intensifier la satisfaction du consommateur tout en valorisant le produit par la coordination et l'encouragement de la coopération entre le secteur privé et le secteur public pour le bien de tous les participants de la chaîne de valeur du café.

Cette mission correspond directement aux besoins actuels du secteur mondial et fait fond sur le partenariat privé-public unique créé dans le cadre de l'Accord de 2001.

Recommandations

Compte tenu de la durée limitée de l'Accord international sur le Café, de l'importance de l'exécution de la mission de l'Organisation pendant cette période et de la meilleure utilisation possible de ressources limitées, il est proposé que l'Organisation concentre ses travaux et ses objectifs sur les domaines ci-après :

- Centre d'échange d'information
- Dynamique des marchés
- Durabilité
- Innovation
- Recherche-développement
- Promotion et éducation

I. Centre d'échange d'information

Un volume considérable d'information qui pourrait profiter à tous les niveaux de la chaîne de valeur du café a été accumulé par de nombreuses et diverses entités. Les Membres et le secteur en général retireraient des avantages considérables d'un élargissement, ciblé et pragmatique, du rôle de l'OIC de centre d'échange d'information sur le café.

L'OIC pourrait mettre en place une <u>bibliothèque virtuelle de recherche et d'information sur le café</u>, complète et accessible, associée à une base de données consultable sur le web. La "Coffee Line" de l'OIC pourrait constituer la base d'une telle bibliothèque virtuelle et devrait faire l'objet d'une évaluation pour en élargir l'utilisation et le contenu.

II. Dynamique des marchés

Compte tenu de la réalité et de l'importance de l'économie de marché dans laquelle le secteur du café fonctionne, l'OIC peut être utile en se concentrant sur : <u>la transparence du marché, la gestion des risques, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'élimination des obstacles au commerce et autres formes de protectionnisme</u>.

A. Transparence

La base du marché est la transparence. La transparence du marché et l'élargissement de l'accès au marché profitent à tous les participants de l'industrie du café. La transparence du marché ne protège pas seulement les intérêts de tous les acteurs de l'industrie, elle favorise également une concurrence loyale et améliore leur capacité à s'adapter aux besoins changeants du marché.

La transparence du marché est essentielle à la prise de décisions rationnelles en matière de production. Pour pouvoir fonctionner efficacement sur le marché, tous les acteurs doivent avoir des informations précises sur qui produit quoi, où va le produit, les schémas historiques des prix et les prix à terme en temps réel.

Plus important, des statistiques fiables sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement sont essentielles à un équilibre de l'offre et de la demande. Par conséquent, l'attention voulue doit être portée à la mise en place d'un programme moderne de recueil et de diffusion de statistiques fournissant et utilisant des techniques informatiques avancées, y compris un accès par l'internet. Le programme analytique devrait inclure l'identification des tendances, y compris les tendances des marchés à créneaux.

B. Gestion des risques

La volatilité est le facteur inhérent, mais non souhaitable, du secteur du café. Les caféiculteurs doivent disposer d'un ensemble complet de possibilités de gestion des risques et des connaissances qui leur permettront de choisir une solution avec discernement et de faire une utilisation efficace de ce choix.

Dans le cadre de l'OIC, la "gestion des risques" doit être vue en termes globaux, bien au-delà des étroites considérations du marché à terme – un mécanisme de détermination des prix. Une approche globale de la gestion des risques impliquerait la mise en place et la diffusion d'information et de programmes pertinents sur les techniques et notions de gestion des risques comme : la diversification (agricole et non agricole), la fixation des prix à terme, le financement alternatif, les contrats à long terme et les coopératives d'achat ainsi que d'autres facteurs de gestion des risques comme les taux d'intérêts, les taux de change et les conditions

climatiques, qui aideraient les producteurs à acheter en commun des articles et produits couramment utilisés. L'OIC ne devrait pas avoir d'influence directe sur les décisions commerciales mais devrait veiller à ce que les producteurs comprennent bien les options de gestion des risques qui leur sont ouvertes, pour leur permettre de prendre des décisions informées sur les mécanismes appropriés à leurs propres opérations.

Tout en ayant conscience des capacités de l'OIC et de l'importance des bénéfices d'une coopération avec d'autres organisations, il est recommandé que l'OIC saisisse les possibilités de collaboration avec la Banque mondiale sur l'élaboration de techniques/programmes de gestion des risques.

C. Gestion de la chaîne d'approvisionnement

L'environnement dans lequel le secteur du café fonctionne actuellement exige que l'on mette l'accent sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la sécurité mondiale étant un objectif primordial. Sans diminuer la responsabilité première des partenaires contractuels, l'OIC est destinée à jouer un rôle phare dans le renforcement de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement du café en tant qu'instance d'examen et d'élaboration de principes directeurs visant à garantir la sécurité du café en tant que produit alimentaire (y compris la protection contre les contaminations intentionnelles et non intentionnelles).

D. Élimination des obstacles au commerce

L'OIC considère depuis longtemps que les obstacles au commerce sont des obstacles à la consommation ; de nombreux obstacles au commerce subsistent néanmoins. Pour atteindre la réussite économique, l'OIC doit approfondir son engagement dans l'élimination des obstacles au commerce, qu'il s'agisse d'obstacles tarifaires ou non tarifaires ou d'autres formes de protectionnisme et encourager ses Membres à prendre en considération l'importance de l'élimination des obstacles au commerce pour l'économie caféière en général et pour les pays en développement tributaires des produits de base en particulier, dans le cadre des discussions au sein de l'OMC et des accord commerciaux bilatéraux. Pour ce faire, l'OIC devrait reconnaître que les subventions agricoles dirigées vers d'autres secteurs que le café ont un impact négatif sur l'industrie du café, par exemple lorsque la diversification est entravée en raison de l'absence d'accès aux marchés des autres produits.

III. Durabilité

La notion de durabilité, basée sur un modèle économico-socio-écologique, est à l'examen par l'OIC depuis un certain temps déjà. Le CCSP reconnaît que la durabilité est essentielle pour le succès futur du secteur. Constatant qu'il existe d'autres organisations et instances intergouvernementales dont la mission première concerne plus précisément la durabilité en

général, le rôle de l'OIC devrait être de traduire les principes généraux pour les appliquer au café et de se faire l'écho des résultats des expériences pratiques du café dans l'objectif de contribuer au débat général.

L'OIC peut être utile et déployer des ressources optimales en concentrant ses travaux en matière de durabilité sur deux domaines : <u>création d'un centre d'échange sur les programmes mondiaux concernant la durabilité et élaboration de programmes sur la traçabilité</u>. L'OIC pourrait également jouer un rôle dans les discussions sur la durabilité au niveau mondial en accueillant des ateliers destinés à diffuser de l'information et auxquels des organisations non gouvernementales pourraient être encouragées à participer.

A. Centre d'échange

On estime que les programmes sur la durabilité continueront de croître en nombre et en portée. Par conséquent, la demande de systèmes visant à vérifier la conformité, y compris la certification par des tiers, augmentera. Un accord sur les critères d'identification de certificateurs tiers fiables sera essentiel à la mise en place d'un programme global cohérent applicable au secteur du café. Des économies pourraient être réalisées dans la chaîne d'approvisionnement en mettant en place sur l'Internet un centre d'échange sur les programmes mondiaux concernant la durabilité. Une telle banque de données devrait inclure des renseignements comme les volumes disponibles, les pays concernés et des données administratives.

B. Traçabilité

Compte tenu de la croissance de la demande de cafés "certifiés", associée aux inquiétudes relatives à la sécurité alimentaire, l'OIC pourrait participer à la valorisation en fournissant des renseignements sur des entités dotées de systèmes/procédés de traçabilité.

IV. Favoriser l'innovation

Il serait très utile que l'OIC serve de catalyseur pour encourager l'innovation dans le secteur du café. En raison de l'intégration secteur privé/secteur public réalisée à l'OIC, l'Organisation est en position privilégiée pour combler un vide en matière de stimulation de l'innovation au niveau mondial, d'une façon qui profite à tous les acteurs du secteur du café.

Le rôle de catalyseur de l'innovation donnerait une direction supplémentaire aux travaux de l'OIC en matière de projets. L'utilité de l'OIC serait renforcée par <u>l'élaboration de critères spécifiques et mesurables permettant de recenser les projets d'innovation pertinents</u> qui pourraient être canalisés vers des bailleurs de fonds appropriés.

L'OIC pourrait obtenir d'autres succès dans ce domaine en servant de vecteur pour <u>créer des</u> <u>partenariats avec des universités et des groupes de réflexion</u>. Au minimum, l'OIC peut inciter des universités et des groupes de réflexion à allouer une partie de leurs ressources à l'innovation dans le secteur du café.

V. Science et recherche-développement

La poursuite des progrès et du renforcement du secteur est tributaire des investissements dans la recherche-développement. En associant les ressources du secteur privé et du secteur public, l'OIC est dans une position unique pour devenir un centre d'investissement dans l'avenir dynamique du secteur en devenant un centre d'excellence et de stimulation de la recherche-développement.

Sur la base des réalités et des projections du secteur, un programme de recherchedéveloppement ciblé sur les domaines ci-après serait très profitable pour l'ensemble du secteur mondial du café : patrimoine génétique du café, bienfaits du café pour la santé, transformation à tous les niveaux de la chaîne de valeur, gestion des déchets à tous les niveaux de la chaîne de valeur et sécurité alimentaire (y compris les questions phytosanitaires). Spécifiquement, l'OIC jouerait un rôle utile en assurant la planification coordonnée, l'évaluation des initiatives concernant la recherche-développement et en fournissant ou facilitant l'accès aux fonds destinés à la recherche-développement.

VI. Promotion

En fin de compte, la puissance économique des exploitants à long terme est tributaire de l'augmentation de la consommation du café. Les plus grandes possibilités dans ce domaine se présentent dans les pays producteurs et dans les marchés émergents ; par conséquent, les ressources devraient être concentrées sur ces marchés, sans ignorer la nécessité de contrer les tendances négatives sur les marchés établis.

L'OIC devrait continuer à jouer un rôle primordial dans la promotion de la coopération internationale sur les questions ayant trait au café tout en faisant fond sur ses efforts pour promouvoir l'augmentation globale de la consommation, y compris dans les pays traditionnellement consommateurs et dans les pays producteurs. Pour atteindre cet objectif, il est important de promouvoir la qualité dans chaque segment du marché de façon à accroître la satisfaction du consommateur.

L'OIC devrait être active dans la promotion de l'information scientifique reposant sur des preuves solides et étayées dans les domaines de la recherche-développement, en mettant un accent particulier sur la sécurité alimentaire, la perception par le public que le café est une boisson saine et les moyens de communiquer ce message par méthodes appropriées.

VII. Éducation

Les objectifs de l'Accord de 2001 définissent bien le rôle éducateur de l'OIC. Par conséquent, nous appuyons naturellement le mandat de l'OIC pour qu'elle continue d'être un centre pour le recueil, la diffusion et la publication de renseignements économiques et techniques, de statistiques et d'études, ainsi que d'éléments de recherche et de développement sur des questions ayant trait au café. En outre, il serait utile que l'OIC continue de promouvoir des programmes de formation et d'information destinés à faciliter le transfert, vers les Membres, de technologies appropriées pour le café et encourage leur mise en œuvre.

VIII. Questions supplémentaires

A. Coopération des consommateurs et des producteurs

Aujourd'hui, il est admis qu'il existe un secteur mondial du café. En fait, la force de l'industrie est, en grande partie, le résultat des partenariats qui existent entre tous les niveaux de la chaîne de valeur. L'OIC devrait donc fonctionner de façon à favoriser une organisation axée sur les questions à traiter, facilitant les alliances et la coopération sur la base des questions à résoudre plutôt que sur la position dans la chaîne de valeur ; une telle structure favoriserait l'efficacité et l'utilité tout en reconnaissant plus scrupuleusement l'indépendance et la souveraineté des Membres. Nous ne suggérons pas qu'une coordination indépendante entre Membres importateurs et Membres exportateurs doive être abolie.

B. Rôle du Comité du secteur privé

L'OIC doit être félicitée pour la vision qui a présidé à l'institutionnalisation du rôle du secteur privé par la création du Comité consultatif du secteur privé (CCSP) dans l'Accord international de 2001 sur le Café. Depuis sa création, le Comité consultatif est devenu un outil très utile qui permet à l'OIC de se concentrer sur les besoins du secteur. Toutefois, le renforcement du CCSP permettrait de conforter l'utilité de l'Organisation.

Un renforcement du rôle du CCSP facilitera les efforts de l'Organisation pour adopter des politiques générales et des programmes alignés sur les réalités du marché commercial. Par conséquent, il est proposé que le CCSP : 1) joue un rôle plus important dans les décisions

concernant les travaux des projets, 2) ait la possibilité de contribuer à l'élaboration de l'ordre du jour du Conseil et 3) se voit affecter un fonctionnaire de l'OIC chargé essentiellement de travailler sur les questions abordées par le CCSP.

Il est essentiel que le CCSP fasse partie intégrante du processus de prise de décisions sur les travaux des projets. Dans l'idéal, le CCSP aurait la possibilité de faire des observations sur les propositions de projets après avoir examiné les commentaires du Comité virtuel de présélection.

De même, il est important que des systèmes soient en place non seulement pour permettre au CCSP de faire des recommandations mais pour assurer que ces recommandations sont dûment prises en considération dans le processus de prise de décision et de fixation des ordres du jour. Compte tenu du fait que les ordres du jour des réunions sont la feuille de route des discussions et de leurs résultats, une procédure officielle prévoyant l'examen en profondeur des apports du CCSP concernant l'élaboration des ordres du jour des réunions du Conseil renforcerait la position du CCSP.

La désignation d'un fonctionnaire de l'OIC chargé essentiellement du CCSP renforcerait l'efficacité et l'utilité du CCSP. Un tel arrangement valoriserait fortement l'apport du CCSP et permettrait à l'OIC d'en tirer un meilleur parti.

Enfin, le CCSP estime que les petits producteurs sont actuellement représentés en son sein par des associations démocratiquement reconnues de producteurs de leurs pays respectifs. L'OIC n'a pas pour rôle de dicter à ces institutions démocratiques les noms des personnes qu'elles doivent nommer pour les représenter.

C. Projets

Des possibilités existent de renforcer l'utilité des travaux de l'OIC concernant les projets. Il est proposé d'adopter une approche plus stratégique pour sélectionner les projets et en recommander l'approbation ou le financement. Des critères clairs et objectifs devraient être élaborés pour évaluer les propositions de projets. L'élaboration de tels critères doit être précédée par l'étude approfondie et la définition d'un objectif stratégique général cernant les travaux des projets de l'OIC qui doivent être entrepris collectivement. En outre, les critères doivent faire référence à la mission de l'OIC et tous les projets approuvés doivent concourir à la mission de l'Organisation, en s'efforçant d'éviter toute répétition inutile des efforts. Le CCSP peut également être une source précieuse de propositions de projets spécifiques et pragmatiques.

Outre une approche rationnelle et stratégique d'identification et d'approbation des projets, le programme des projets de l'OIC serait renforcé par l'obligation de faire des rapports sur les projets pour recenser les domaines qui ont fonctionné et ceux qui n'ont pas fonctionné. Plus important, la diffusion des résultats appréciables et leur utilisation efficace sont tributaires de la création par l'OIC d'une base de données consultable sur l'Internet, structurée par sujet et non par projet.

24 septembre 2006